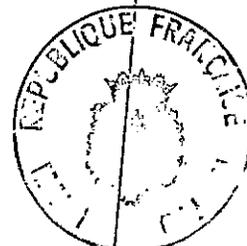


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : M. BERTELOOT - M. BOUHELIER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BAZIN - Mme THYEBALU  
**Membres absents** : Mme POPARD

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Signalisation tricolore – Fourniture de contrôleurs, de répétiteurs pour voitures, de panneaux pour piétons, de modules à diodes électroluminescentes et de dispositifs sonores destinés aux carrefours à feux – Années 2008 à 2010 – Mise en appel d'offres**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville doit disposer de pièces détachées et de sous-ensembles pour assurer l'entretien, le renouvellement et, éventuellement, l'extension de ses installations de signalisation tricolore.

Les marchés actuels se terminent le 31 décembre 2007.

Aussi est-il proposé de lancer un appel d'offres à lots séparés, en vue de la passation de marchés à bons de commande valables de l'année 2008 à l'année 2010 (jusqu'au 31 décembre 2010). La forme du marché à bons de commande est justifiée par la nécessité de réaliser, au-delà des opérations de renouvellement, des réparations de natures diverses et impossibles à prévoir dès maintenant. Le découpage en lots séparés permet, par ailleurs, de favoriser la mise en concurrence des entreprises.

La structure des marchés à passer serait la suivante.

Désignation	Montant total TTC sur trente-six mois minimum et maximum
Lot A : fourniture de contrôleurs de carrefours à feux	90 000 € à 180 000 €
Lot B : fourniture de répétiteurs "voitures" et panneaux "piétons" pour carrefours à feux	120 000 € à 240 000 €
Lot C : fourniture de modules à diodes électroluminescentes pour carrefours à feux	100 000 € à 200 000 €
Lot D : fourniture de dispositifs sonores pour carrefours à feux	80 000 € à 160 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'acquisition, par la Ville, de contrôleurs, de répétiteurs pour voitures, de panneaux pour piétons, de modules à diodes électroluminescentes et de dispositifs sonores destinés aux carrefours à feux, dans les conditions proposées ;
2. m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert ;
3. m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
4. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

**28 JUIN 2007**



**PUBLIÉ LE 29.06.07**